



Le pacs peut il etre une raison légale pour diminuer mon préavis

Par **loyau**, le **15/04/2009** à **23:20**

Bonjour,
je souhaiterai savoir si la PACS peut être une raison pour diminuer mon préavis à 1 mois.
je démissionne cette semaine de mon emploi dans la Nièvre pour rejoindre mon conjoint qui se trouve sur BORDEAUX et cela dès le 1er juin.
je n'ai pas encore trouvé un nouvel emploi mais j'emménage le 1er juin et je ne peux me permettre de payer 2 loyers.

Le PACS peut il être raison légale pour diminuer mon préavis?
merci de l'attention que vous porterez à ma demande
cordialement Alexia

Par **Visiteur**, le **16/04/2009** à **07:53**

bonjour,

L[fluo]e PACS peut il être raison légale pour diminuer mon préavis? [/fluo]

non vous devez effectuer votre préavis à moins d'un arrangement avec votre employeur.